

Communiqué

Le 11 mai 1995

N° 89

LE CANADA SE RÉJOUIT DE LA PROROGATION INDÉFINIE DU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a salué aujourd'hui la décision historique portant sur la prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Le TNP constitue le fondement des efforts internationaux visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Sa prorogation indéfinie était un objectif majeur du Canada, tel que stipulé dans l'Énoncé de politique étrangère du gouvernement. Le Canada a d'ailleurs présenté une résolution appelant à une prorogation indéfinie et inconditionnelle du Traité, laquelle a été adoptée sans recours au vote lors d'une conférence internationale tenue aux Nations Unies, à New York.

« Cette décision représente un énorme succès pour la communauté mondiale. En faisant du TNP un élément permanent du droit international, nous nous sommes donné les moyens de poursuivre notre lutte contre la prolifération des armes nucléaires », a déclaré M. Ouellet.

Le Canada a joué un rôle essentiel à cet égard, donnant l'impulsion qui devait conduire à cette décision de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, réunie pour quatre semaines et dont les travaux doivent s'achever le 12 mai. Le Canada a en effet présenté la résolution qui a servi de base à la prorogation indéfinie du Traité, et a en outre reçu l'appui de plus de 100 États. Les États parties ont de plus convenu de régulariser et d'améliorer les Conférences d'examen du TNP, et ils ont réaffirmé par ailleurs, dans une Déclaration de principes, leur attachement aux importants objectifs de non-prolifération et de désarmement du Traité.

« Les négociateurs du Canada, sous la direction de l'ambassadeur Christopher Westdal, ont accompli de l'excellent travail à la Conférence, et ils méritent toutes nos félicitations. Maintenant

